



Association Pan De Lune, 1 La Placette 34310 MONTOLIERS

L'arrêté municipal décevant et détonant du 26 février 2018.

C'est avec un profond étonnement que nous recevons le courrier du maire d'Assignan (voir pièce jointe).

Pour rappel, nous avons découvert des ossements au cours d'une promenade, et en avons fait la déclaration en gendarmerie le 23 novembre 2017.

Les gendarmes ont convoqué le maire, et nous nous sommes tous rendus sur le site où ils ont demandé des explications à monsieur le maire quant aux travaux exécutés autour d'une vigne, et menant au pied des ruines de la chapelle préromane de Saint-Pierre de Tudéry.

Monsieur le maire a répondu ignorer la raison de ces travaux et leurs auteurs.

Ces travaux, réalisés par des engins mécaniques genre bulldozer (traces de chenilles au sol) et/ou tractopelle ont détruit de nombreuses tombes. (Chemin large par endroit de 10 mètres, pierres levées à intervalles réguliers, arrivée de tuyaux d'eau de 50 mm et creusement de fossé).

Le jour de cette fameuse convocation « en campagne », les gendarmes au nombre de 4 prennent de nombreuses photos. La nuit est en train de tomber. Après quelques appels téléphoniques sur place, le Major de gendarmerie se tourne vers le maire et l'informe qu'il va être dans l'obligation de rassembler les ossements brisés et éparpillés en une sépulture décente, soit un ossuaire. Le maire est consterné : « *Mais comment vais-je faire ?* »

Le Major informe également le maire, monsieur BOURDEL, qu'il se doit de réaliser cette tâche rapidement, soit avant la mi-février 2018.

De notre côté, en tant qu'association historique et archéologique, nous prévenons, parallèlement à la gendarmerie, les services de la DRAC (Monsieur GILBERT puis Monsieur ODE) afin qu'ils notent sur leurs cartes l'emplacement de ces sépultures et préparent éventuellement un arrêté préfectoral de protection.

Ces personnes nous autorisent d'ailleurs à surveiller le site, en attendant, (remaniement de services de la DRAC-MONTPELLIER), afin d'éviter de nouvelles dégradations.

Nous constatons à la mi-février que les travaux de protection ne sont pas effectués et que le site a subi des dégradations (des ossements ont été arrachés de la terre). Le vice-président de l'association, téléphone à la Gendarmerie de Saint-Chinian le 15 février.

Le gendarme prend son appel en considération, déclarant qu'il en informera son supérieur et qu'il appellera le maire d'Assignan.

Quelques jours plus tard, nous recevons un courrier de la mairie d'Assignan, en date du 26 février, **adressé à la présidente de l'association et à son vice-président**, en son siège de Montouliers. (Pj1)

L'association Pan de Lune engagée pour la conservation du patrimoine et la transmission de l'histoire, est heureuse d'apprendre que la mairie s'accorde à reconnaître l'intérêt archéologique certain de ce site, en établissant un arrêté municipal. Cette « notion » d'archéologie est d'ailleurs inscrite sur tous les dépliants touristiques concernant Assignan et ses alentours.

Mais quelle est sa surprise en découvrant la teneur de ce courrier et celle de l'arrêté. Le courrier a pour objet : **Fouilles sauvages**. Le texte indique que « *tout manquement à ces dispositions serait susceptible d'entraîner des poursuites à notre *encontre !* »*

Nous rappelons que le courrier est adressé à la présidente et au vice-président.

Copié-collé maladroit ? Nous n'en croyons pas nos yeux ! Il nous est impossible d'accepter cette lettre qui ternit l'image de notre association intègre et reconnue.

Il convient désormais à Monsieur le maire de corriger ses écrits qui suggèrent notre participation à des « *fouilles sauvages* ».

Nous prenons donc rendez-vous avec Etienne BOURDEL, pour le 9 mars à 14h.

Le jour J, la présidente et le vice-président sont reçus par le maire et deux de ses adjoints, qui semblent les attendre comme dans un tribunal, au vu de leurs mines peu souriantes. Aussi, la présidente insiste pour être écoutés par le maire uniquement. Ils passent donc dans une petite pièce juste à côté de la salle de réunion. Le maire laisse la porte entrouverte.

Une fois assise, la présidente tend le courrier au maire, et lui fait part, très calmement, de sa demande de correction.

Le maire s'emporte alors brusquement, refusant, sans vouloir en entendre davantage, de revenir sur les termes de ce courrier, puis, comme la présidente insiste toujours aussi calmement, bien que tétanisée par la violence inexplicable de cet élu, ce dernier se lève en hurlant : « **Dehors !** »

Face à ce comportement incompréhensible, la présidente et le vice-président refusent de sortir sans raison et sans explication. Mais le maire rappelle, toujours en hurlant, son statut « d'officier de police » et menace d'appeler la gendarmerie, ce qu'il fait !!!

Les gendarmes arrivent étonnamment au bout de 10 minutes.

Ce sont ceux-là même qui prirent connaissance sur place des ossements de la chapelle Saint-Pierre en novembre 2017, et qui, à peine arrivés, serrent les mains de la présidente et du vice-président de façon très sympathique. Heureusement que nous avons la gendarmerie française !

Les gendarmes comprennent immédiatement la syntaxe de ce problème qui rend **cette lettre diffamatoire à l'encontre de l'association Pan de Lune** et demandent à la secrétaire de mairie la correction qui s'impose.

Ils rappellent également au maire ses devoirs quant à l'arrêté municipal **toujours pas affiché et dont ils n'avaient pas eu connaissance.**

A croire que cet arrêté ne s'adressait qu'à l'association...

Grâce à l'intervention des 2 adjoints restés présents, ce courrier est enfin corrigé et signé de très mauvaise grâce par le maire. (Pj2)

Quant à la lecture de l'arrêté, elle vous arrête de suite.

Celui-ci reconnaît l'intérêt archéologique de la parcelle A532. Personne ne peut donner un coup de pioche à l'exception des élus. Pioche ou tractopelle ?

Polis, et pas rancuniers, la présidente et le vice-président insistent pour dire au revoir au maire qui s'est réfugié dans la petite pièce qui les a reçus et ne leur répond pas. Un de ses adjoints, inquiet du silence, pousse la porte où ils découvrent un monsieur le maire en train de réparer on ne sait quel objet métallique, et dans un état de bouderie incompréhensible. Sans adresser un seul regard, la tête penchée, et sans un mot, il tend son poignet en guise de serrement de mains.

En conclusion :

Nous, l'Association Pan de Lune, ne sommes pas encore remis de ce rendez-vous. Le maire s'est comporté de manière indigne, grossière et vulgaire à notre rencontre.

Nous sommes des personnes pacifiques. Il n'avait aucune raison de « péter les plombs ». Que se passe-t-il donc à Assignan ? Dès que l'on parle d'archéologie, les plombs sautent. Un autre élu, aux plus hautes responsabilités, a manqué lui aussi de sauter sur le compteur. Mais là, c'est encore une autre histoire que nous ne manquerons pas de vous raconter. Une histoire vraie, celle là aussi !

Pour en revenir aux travaux irrespectueux, qui les a accomplis ?

Ces travaux ont été réalisés avec l'aval de la mairie. (Monsieur le maire chasse régulièrement sur ces terres a-t-il dit au MAJOR DE LA GENDARMERIE LE JOUR DE LA DECLARATION). Donc il savait. Mais il chasse dans l'ignorance de ces profanations...

En tout état de cause, nous (la présidente et le vice-président) tenions à vous informer et vous dire que nous restons vigilants. Nous dénoncerons toute manœuvre qui tentera de décrédibiliser l'action de l'association Pan de Lune, qui est celle d'œuvrer pour la protection du patrimoine historique et archéologique, mais aussi et surtout de transmettre les faits dans toute leur transparence. Il s'ajoute, en ce lieu, en notre nom et en celui de nos adhérents, une valeur nouvelle : notre sincère et profond intérêt pour la conservation de cette si belle garrigue de Tudéry et de son passé.

PS : Nous sommes revenus au pied de la chapelle St-Pierre ce 28 décembre 2018. Toujours des ossements visibles sur le sol, et même des dents que la pluie a fait ressortir. Sur ce cimetière, a été posée une table en bois avec deux bancs, style table de pique-nique d'autoroute..... ???

Association Pan de Lune